

UN PRÊT FÉDÉRAL POUR RÉSOUDRE LE GRAND PROBLÈME DES LOGEMENTS

LE MINISTRE ANNONCE QU'UNE SOMME DE \$25,000,000 A ÉTÉ MISE DE CÔTÉ À CETTE FIN

Amélioration des conditions d'habitation pour la population ouvrière—Aide pour suppléer à l'interruption de la construction pendant la guerre.

Le gouvernement vient de constituer un fonds de \$25,000,000 qui sera mis, à titre de prêt, à la disposition des différents gouvernements provinciaux du Canada pour l'exécution de programmes d'amélioration des logements, par l'intermédiaire des municipalités ou autrement.

"Au cours d'un arrêté en conseil autorisant la transaction, dit un rapport sur ce sujet, le ministre des Finances fait observer qu'à la conférence qui a eu lieu à Ottawa, entre les premiers ministres et autres membres des différents gouvernements provinciaux et les représentants du gouvernement fédéral, l'un des plus importants sujets de discussion a été celui de la création de meilleures conditions de logement pour la population ouvrière de nos grands centres. Le ministre ajoute que, par suite de l'arrêt presque complet de la construction pendant la guerre, la grande rareté des logements se fait actuellement sentir dans la plupart de nos cités, et que cette situation va s'aggraver au fur et à mesure que nos soldats reviendront d'Europe retrouver leurs familles et reprendre dans la vie civile le cours de leurs occupations.

"Toujours d'après le ministre, certains gouvernements provinciaux ont fait connaître à la conférence qu'ils entendaient, après étude, adopter la pratique de prêts à longue échéance et remboursables par amortissement, prêts consentis par l'intermédiaire des municipalités ou autrement, afin d'encourager la construction de logements modernes destinés à remédier à la congestion de la population dans les villes de leurs provinces respectives; et ils ont demandé si le gouvernement fédéral aiderait les provinces à réaliser une semblable politique, en leur prêtant l'argent nécessaire à la constitution de fonds à cette fin.

Les recommandations du ministre sont exposées en détail plus loin.

Parlant de l'action du gouvernement, sir Thomas White dit qu'en dehors de la valeur reconnue de l'amélioration des logements au point de vue de l'hygiène nationale, du confort et des mœurs, le problème revêt une importance exceptionnelle à l'heure actuelle, parce que l'application d'une politique vigoureuse sous ce rapport par les gouvernements provinciaux et les municipalités pendant la période de reconstruction, procurerait du travail à une nombreuse armée d'artisans et de journaliers. Quand toutes les industries de la construction sont constamment employées, elles déterminent une forte demande de main-d'œuvre experte et de manœuvres. Si les municipalités des grands centres aux quartiers surpeuplés adoptaient sans retard des plans pour la

construction de maisons modèles destinées aux ouvriers, la préparation des matériaux nécessaires au commencement des opérations au printemps, donnerait beaucoup de travail pendant l'hiver qui commence. L'industrie du bois en éprouverait les heureux effets, de même que la charpenterie, la plomberie et les autres métiers. On pourrait même entreprendre une bonne partie de la construction au cours de l'hiver.

Le gouvernement a fixé un taux d'intérêt plus bas que celui auquel il peut actuellement emprunter. Il s'est cru justifiable d'en agir ainsi à cause de l'importance nationale du problème en jeu, et afin de contribuer pour sa part à la réalisation des programmes des gouvernements provinciaux et des municipalités de tout le Canada, en matière de logements. On reconnaît qu'il est essentiel d'offrir aux emprunteurs un taux peu élevé d'intérêt, pour que les projets d'amélioration des logements obtiennent le résultat désiré. Il est nécessaire également que les prêts soient à échéance éloignée pour que l'amortissement du capital n'impose pas aux emprunteurs une trop lourde charge annuelle.

Le ministère est d'avis que les municipalités, et les provinces où elles sont situées, seront les premières à bénéficier des avantages immédiats résultant de la construction de logements améliorés. Les municipalités, dit-il, ne devraient pas hésiter à entreprendre la réalisation d'un programme de bons logements, pourvu que la congestion de leurs zones industrielles justifie cette action. La question des risques à encourir est secondaire si on tient compte des avantages que la collectivité intéressée retirera et de l'opportunité de procurer du travail aux ouvriers pendant la période de reconstruction. Le ministre espère qu'avec les ressources financières mises à leur disposition, les provinces, et les municipalités s'empres- sront de formuler et d'appliquer une politique ayant pour objet l'amélioration des logements.

Sir Thomas White est en relations étroites avec certains des gouvernements provinciaux que l'on sait favorables à l'exécution d'un vigoureux programme de construction de maisons modèles pour les ouvriers. On ne sait pas si les gouvernements provinciaux se contenteront de faire des prêts aux municipalités ou s'ils entreprendront d'appliquer leur politique autrement. On croit qu'ils préféreront agir par l'intermédiaire des municipalités qui, comme sir Thomas White l'a fait remarquer, sont directement intéressées et seraient les premières à bénéficier de l'application d'une politique tendant à l'amélioration des logements.

DÉTAILS DU PROJET DE LOGEMENTS

Voici les recommandations faites par le ministre des Finances:

"En raison de l'importance nationale de la question de l'amélioration des logements, qui est d'un intérêt vital pour l'hygiène, les mœurs et la prospérité de la collectivité toute entière, et de ses rapports avec le bien-être des soldats rapatriés et de leurs familles; étant donné aussi que l'application d'une telle politique sur une assez grande échelle par les gouvernements provinciaux procurerait beaucoup de travail pendant la période de reconstruction et de transformation de l'industrie après la guerre, le ministre a fait les recommandations suivantes:

1. Que le ministre des Finances soit autorisé, en vertu des dispositions de la Loi des mesures de guerre et sur requête du gouvernement de toute province du Canada, de consentir des prêts à ce gouvernement pour les fins mentionnées.

2. Que le montant total à prêter à toutes les provinces ne dépasse pas \$25,000,000, et que le montant du prêt à chaque province n'excède pas la proportion des dits \$25,000,000 qui correspond à la population de la dite province comparée à la population totale du Canada.

3. Que les prêts soient consentis pour une période de 25 ans au plus, chaque province conservant le droit de rembourser en tout temps au cours du dit terme la totalité ou toute partie du principal de son emprunt.

4. Qu'un intérêt de cinq pour cent par année, payable semi-annuellement, soit exigé sur les avances, à compter des dates d'icelles.

5. Que le ministre des Finances soit autorisé à accepter des bons, obligations ou toute autre forme de garantie qu'il pourra approuver, en reconnaissance de la dette de tout gouvernement provincial pour le prêt qui lui est consenti.

6. Les avances doivent être faites à même les crédits de guerre.

7. Les avances peuvent être faites aussitôt qu'un plan général de logements aura été arrêté avec le gouvernement de la province sollicitant un emprunt en vertu des présentes."

SPLENDIDE RÉSULTAT DU COLLEGE MILITAIRE

Trente-six généraux en service actif avaient été des cadets du C.M.R.

Trente-six généraux qui ont pris une part active dans la grande guerre ont été pendant un certain temps des cadets du Collège Militaire Royal du Canada. De ce nombre, un est lieutenant général huit sont majors-généraux et les vingt-sept autres sont des généraux de brigade.

Ces renseignements sont contenus dans un tableau des honneurs et des déclarations accordés aux gradués et aux ex-cadets du C. M. R. durant les quatre années de la guerre, tableau qui vient d'être publié par le ministère de la Milice.

Parmi les noms des gradués ou des ex-cadets qui ont fait l'honneur du C. M. R. par leur conduite dans la guerre, se trouvent ceux du lieutenant-colonel W. A. Bishop, C.V., D.S.O. C'est le seul ex-cadet qui a gagné la croix Victoria durant la guerre, mais trois autres, dont deux sont morts, et l'autre considéré comme absent, ont été recommandés pour cet honneur si recherché. Ce sont le capitaine E. D. Carr-Harris, R.E., tué au front au mois de novembre 1914; le major F. Travers Lewis, 54e bataillon, T. E. C., tué au front le 1er mars 1917; et le major suppléant G. A. Torey, R.F.A., rapporté absent le 21 mars 1918.

106 ONT MÉRITÉ LE D.S.O.

Le nombre de décorations du Distinguished Service Order méritées par des

hommes qui ont autrefois suivi les cours du C. M. R., est de 106, et celui des croix militaires est de 109. La décoration de la Légion d'Honneur de la France a été méritée par douze ex-cadets ou gradués, et la Croix de Guerre, par six. En tout, le nombre de décorations et des honneurs accordés à des anciens cadets du C.M.R., sans compter ceux mentionnés dans les dépêches, est de 337. Près de 422 "mentions" ont été méritées par des anciens cadets du collège. Trois gradués du collège ont commandé des divisions canadiennes au front. Ce sont, le major-général G. B. Hughes, C.B., C.M.G.; le major-général A. C. Macdonnell, C.B., C.M.G., D.S.O.; le major général G. H. Hughes, C.B., C.M.G., D.S.O.

Le premier commandant du Collège Militaire Royal d'Australie était le major-général sir W. T. Bridges, K.C.B., gradué du collège, qui a été tué à la tête d'une division de l'Australie aux Dardanelles.

PLUSIEURS MAJORS-GÉNÉRAUX.

Les majors-généraux qui furent jadis cadets du Collège Militaire Royal comprennent: le major-général T. Benson, le major-général sir H. E. Burstall, le major-général C. N. Cory, le major-général sir C. M. Dobell, le major-général G. B. Hughes, le major-général H. P. Leader, et le major-général J. C. McDougall.

Parmi les généraux de brigade qui ont fait leur entraînement militaire au Collège Militaire Royal se trouvent: les généraux de brigade sir E. P. C. Girouard, H. C. Tacker, D. S. McInnes, A. G. Eremner, H. M. Campbell, W. B. Lindsay, J. H. C. Nanton, D. H. Ridout, J. E. Leckie, G. S. Cartwright, A. E. Panet, E. A. Panet, T. L. Tremblay, P. G. Twining, C. H. C. Straubense, E. J. Dufus, G. R. Frith et un certain nombre d'autres.